

Régie Inter municipale du Centre Sportif et Culturel de Brandon

Procès-verbal de la **séance ordinaire** de la Régie Inter municipale du CSCB, tenue à la salle Jean Coutu du 155 rue Saint-Gabriel à Ville de Saint-Gabriel, **ce 17 janvier 2019, à 20h00**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

- Mario Frigon, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Gaétan Gravel, Ville de Saint-Gabriel
- Nicole Bernèche, Municipalité Saint-Gabriel-de-Brandon
- Daniel Rocheleau, Municipalité de Mandeville
- Yves Morin, Ville de Saint-Gabriel
- Denis Gamelin, Municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS À LA RENCONTRE :

- Michel St-Laurent, directeur général et secrétaire trésorier par intérim;

PUBLIC QUI ASSITE À LA RENCONTRE : 8

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

001-01-2019 2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Mario FRIGON, maire de Saint-Gabriel-de-Brandon.

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu

QUE la séance ordinaire de la régie du CSCB de ce 17 janvier 2019, soit et est ouverte à compter de 20h00.

Adoptée à l'unanimité des membres

002-01-2019 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance extraordinaire du 12 décembre 2018

4.2 Séance extraordinaire du 20 décembre 2018

4.3 Séance ordinaire du 20 décembre 2018

5. FINANCES

5.1 Comptes payés au 17 janvier 2019

5.2 Refinancement en vertu du règlement d'emprunt no. 1 – 479 200,00 \$

5.3 Soumissions pour l'émission de billets – 479 200,00 \$

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 6.1 Résiliation – Contrat de glace Edrick Moreau
- 6.2 Demande Cible Famille Brandon – Gratuité de l'aréna
- 6.3 Augmentation salaire 2019
- 6.4 Politique – journées maladie / congés familiaux
- 6.5 Achat équipement gym

7. VARIA

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire de ce 17 janvier 2019, soit et est adopté en ajoutant au VARIA, les suggestions apportées par M. Daniel Rocheleau.

Adoptée à l'unanimité des membres

4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

003-01-2019 4.1 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par : Yves Morin

Appuyé par : Gaétan Gravel

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

004-01-2019 4.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par : Denis Gamelin

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 décembre 2018, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

005-01-2019 4.3 SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2018

Il est proposé par : Daniel Rocheleau

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 décembre 2018, soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres

5. FINANCES

006-01-2019 5.1 COMPTES PAYÉS AU 17 JANVIER 2019

Il est proposé par : Yves Morin

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE les comptes à payer au 17 janvier 2019 totalisant **27 541,90 \$** soient et sont adoptés ;

Adoptée à l'unanimité des membres

007-01-2019 5.2 REFINANCEMENT EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 1 – 479 200,00 \$

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon souhaite emprunter par billets pour un montant total de 479 200 \$ qui sera réalisé le 24 janvier 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1	479 200,00 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence

ATTENDU QUE, conformément à l'alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 1, la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Daniel Rocheleau

Et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 24 janvier 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 janvier et le 24 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le président et le directeur général;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2020	40 800 \$	
2021	42 300 \$	
2022	43 800 \$	
2023	45 300 \$	
2024	46 800 \$	(à payer en 2024)
2024	260 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 1 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 janvier 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité des membres

008-01-2019 5.3 SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS – 479 200,00 \$

Date d'ouverture:	17 janvier 2019	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture:	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,4900 %
Montant :	479 200 \$	Date d'émission :	24 janvier 2019

ATTENDU QUE la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 24 janvier 2019, au montant de 479 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

40 800 \$	3,49000 %	2020
42 300 \$	3,49000 %	2021
43 800 \$	3,49000 %	2022
45 300 \$	3,49000 %	2023
307 000 \$	3,49000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,49000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

40 800 \$	2,60000 %	2020
42 300 \$	2,80000 %	2021
43 800 \$	3,00000 %	2022
45 300 \$	3,15000 %	2023
307 000 \$	3,25000 %	2024

Prix : 98,34400

Coût réel : 3,62910 %

3 - CD DU NORD DE LANAUDIÈRE

40 800 \$	3,74000 %	2020
42 300 \$	3,74000 %	2021
43 800 \$	3,74000 %	2022
45 300 \$	3,74000 %	2023
307 000 \$	3,74000 %	2024

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,74000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par : Daniel Rocheleau

Appuyé par : Nicole Bernèche

Et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie inter municipale du Centre sportif et culturel de Brandon accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 24 janvier 2019 au montant de 479 200 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 1. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des membres

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

009-01-2019 6.1 RÉSILIATION – CONTRAT DE GLACE EDRICK MOREAU

ATTENDU QUE nous avons reçu une demande provenant de Monsieur Edrick Moreau, pour la résiliation de son contrat de glace ;

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Yves Morin

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent la résiliation du contrat de glace de Monsieur Edrick Moreau.

Adoptée à l'unanimité des membres

010-01-2019 6.2 DEMANDE CIBLE FAMILLE BRANDON – GRATUITÉ DE L'ARÉNA

ATTENDU QUE le 18 mai prochain, Cible Famille Brandon organise une fête familiale dans le cadre de la Semaine québécoise des familles ;

ATTENDU QUE Cible Famille Brandon a fait une demande à la Régie inter municipale, afin de pouvoir utiliser l'aréna Famili-Prix ainsi que ses installations gratuitement, en cas de pluie lors de cette journée;

Il est proposé par : Nicole Bernèche

Appuyé par : Gaétan Gravel

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB autorisent Cible Famille Brandon à utiliser gratuitement l'aréna Famili-Prix ainsi que ses installations le 18 mai prochain si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des membres

011-01-2019 6.3 AUGMENTATION SALAIRE 2019

ATTENDU QUE les salaires des employés du centre doivent être mis à jour pour 2019.

Il est proposé par Yves Morin

Appuyé par Gaétan Gravel

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent une augmentation des salaires pour l'année 2019 au taux de 2% rétroactif au 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité des membres

012-01-2019 6.4 POLITIQUE – JOURNÉES MALADIE / CONGÉS FAMILIAUX

ATTENDU QUE les employés du centre demandent à la Régie d'élaborer une politique en matière de journées maladie et de congés familiaux.

Il est proposé par Nicole Bernèche

Appuyé par Denis Gamelin

Et résolu :

QUE les membres de la Régie adoptent une politique en matière de journées maladie et de congés familiaux, laquelle peut se lire comme suit :

Les membres de la Régie acceptent de rémunérer 5 jours d'absence pour les employés réguliers et 3 jours d'absence pour les employés saisonniers par année. Des pièces justificatives peuvent être demandées par la direction générale. Ces

journées peuvent être morcelées en demi-journées avec une entente préalable avec la direction. Ces journées ne seront pas considérées comme des vacances et ne pourront en aucun temps être jumelées à des vacances. Les employés peuvent prendre ces journées à partir du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, les heures restantes seront payées à la fin de chaque année.

Selon les normes du travail au Québec, depuis le 1^{er} janvier 2019, un employé peut prendre soin d'un enfant malade ou d'un parent dans diverses circonstances ou encore pour agir comme proche aidant, une personne salariée aura droit à deux jours de congé payés par année.

Adoptée à l'unanimité des membres

013-01-2019 6.5 ACHAT ÉQUIPEMENT GYM

ATTENDU QUE la Régie inter municipale du CSCB veut acheter de nouveaux équipements pour le Centre de conditionnement physique Lefrançois Sports;

ATTENDU QUE nous avons une soumission provenant de Body Gym Équipements, au montant de **5 995,95 \$** taxes incluses pour l'achat de ces équipements.

Il est proposé par : Yves Morin

Appuyé par : Gaétan Gravel

Et résolu :

QUE les membres de la Régie inter municipale du CSCB acceptent qu'un montant de **5 995,95 \$** soit utilisé pour l'achat d'équipements pour le Centre de conditionnement physique Lefrançois Sports.

Adoptée à l'unanimité des membres

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, certifie que le CSCB dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

7. VARIA

7.1 SUGGESTION 1

M. Daniel Rocheleau demande à ce que dorénavant, des copies de la liste des comptes à payer soient disponibles pour le public afin d'éviter à la secrétaire de faire la lecture de l'ensemble de cette liste.

7.2 SUGGESTION 2

M. Daniel Rocheleau demande pourquoi aucun état financier n'a été déposé à la séance. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim lui répond qu'ils ne sont pas complétés et qu'ils seront déposés à la prochaine séance de la Régie.

8. CORRESPONDANCES

9. PÉRIODE DES QUESTIONS

014-01-2019 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Gaétan Gravel

Appuyé par : Denis Gamelin

Et résolu :

QUE la séance ordinaire de ce 17 janvier 2019, soit et est levée à compter de 20h40.

Adoptée à l'unanimité des membres

Mario Frigon, président et maire de Saint-Gabriel-de-Brandon

Michel St-Laurent, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la Régie inter municipale du CSCB